

Ordre du jour de la réunion

- Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation :
 - État de la ressource en eau
 - Bilan de la campagne d'irrigation agricole 2021
 - Étude d'évaluation du protocole de gestion volumétrique : état d'avancement de phase 1 « État des lieux »
- Questions diverses
 - Stage - CTG2Q Cher « caractérisation des prélèvements du Canal de Berry » : présentation des résultats et investigations menées en 2020
 - Projet de partenariat BRGM : étude inter-SAGE Effets potentiels des retenues de substitution et de volumes hivernaux
 - Point d'information - stage 2021 « améliorer la connaissance de l'impact des prélèvements sur l'hydrodynamique des nappes d'accompagnement des cours d'eau »

Étaient présents :

Jean-Marie DELEUZE	<i>Vice-président de la CLE SAGE/Maire de Verneuil</i>	Elodie DASILVA-MACHADO	<i>Chargée de mission / AREA Berry</i>
Frédérique VIDALIE	<i>Cheffe du SER / DDT18</i>	Marielle DUBOIS	<i>Chambre d'agriculture du Cher</i>
Benoit MOREAU	<i>Président du SIAB3A</i>	Alexia JOURDIN	<i>Conseillère / Chambre d'agriculture du Cher</i>
Lucie ARNAUDET	<i>Adjointe à la cheffe de service ER / DDT18</i>	Loan LETELLIER	<i>Technicien ressource en eau / SER-DDT18</i>
Gilles BENOIT	<i>Président / SIVY</i>	Magaly SANTINI	<i>Chargé de mission/Bourges+</i>
Benoit PROFFIT	<i>Président d'AREA Berry</i>	Fabien MATHIEU	<i>Maire de Saint-Laurent</i>
Cécile BORELLO	<i>Présidente Union 18 des syndicats d'irrigants</i>	Pascaline BONNIN	<i>Chargée de mission / SIAB3A</i>
Christelle RAILLARD	<i>ARS / Référente eau potable</i>	Emmanuel ROCHAIS	<i>Directeur AT2D/CD18</i>
Guillaume DEBAIN	<i>Chargé de mission rivière/ SIVY</i>	Alex SLIMANI	<i>Stagiaire SIAB3A</i>
Rémy MARQUES	<i>Chargé d'intervention/ AELB</i>	Rémi GROSSI	<i>Stagiaire EPLoire</i>
Juliette JARRY	<i>OFB / inspecteur de l'environnement</i>	Cécile FALQUE	<i>Animatrice du SAGE Yèvre-Auron / EP Loire</i>

Étaient excusées : - Nature 18/Lucie JAMET

1 Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation

1.1 État de la ressource en eau

Voir support ci-joint [2021_04-01-point1 Etat ressource au27mars DDT18](#)

Mme VIDALIE profite de sa prise de parole pour présenter aux participants Loan LETELLIER, technicien police de l'eau qui sera chargé du suivi de la ressource en eau, dont la prise de poste est effective ce 1^{er} avril.

Arrêtés de restriction (diapo2)

Mme VIDALIE fait état des arrêtés de restriction et de gestion volumétrique pris en 2021. Elle revient sur l'arrêté du 16 juillet 2020 sur Yèvre amont qui a prononcé le franchissement du débit de crise et donc l'arrêt de l'irrigation agricole notamment. La station DREAL renvoyait alors une mesure légèrement erronée, la situation a été réévaluée et un arrêté a été pris au 24 juillet avec un passage en alerte renforcée.

Au 4 août, 3 sous-bassins ont été placés en crise, hors COL, placée en crise le 08 septembre. A noter que la situation de crise a été levée au 17/08 sur Yèvre aval puis re-constatée au 15/09.

La profession agricole souligne l'impact important sur les rendements de l'arrêté du 16/07, pour le maïs notamment car en plein floraison à ces dates-là, donc très sensibles aux sécheresses.

La DDT18 précise qu'effectivement la gestion sur le sous bassin Yèvre amont a été chaotique avec cette mauvaise valeur de débit, une confusion dans la communication et la prise des arrêtés de restriction. Le Préfet a ainsi répondu favorablement à la demande de l'UDSI et d'AREA Berry de n'appliquer aucune pénalité pour les irrigants de ce sous bassin en cas de dépassement.

Etat de la ressource en eau

Mme VIDALIE présente la situation des nappes au niveau du département du CHER ; les données datent du 27 mars 2021. Au vu de la carte synthétique, la recharge hivernale a pris fin courant février, la décharge est amorcée. Le taux de remplissage des nappes est globalement normal à faible, légèrement au-dessous de la moyenne au 27/02/2020, sauf sur Yèvre amont, où il est nettement inférieur à la moyenne (diapo 8).

Sur le périmètre du Sage Yèvre Auron, au 27 mars les niveaux piézométriques sont au-dessus des seuils de gestion des eaux d'irrigation agricole du 1^{er} avril, sauf pour le bassin Yèvre amont où il est déjà franchi. La DDT18 indique que la prise de la restriction de -20% suite au franchissement du seuil au 1^{er} avril ne pourra être prononcée qu'après l'arrêté du PAR 2021.

Voir support joint : [2021-04-01 SUPPORT general et point3 et suivants ComGQ SAGE YA - diapo 3 à 5](#)

Mme FALQUE informe les participants de la mise à disposition d'indicateurs de suivi de la ressource en eau sur le site internet du SAGE, dans la rubrique « cartographie interactive » et sur les articles annuels « bilan ressource en eau ». Elle invite les participants à indiquer leurs souhaits ou idées d'autres indicateurs.

1.2 Bilan de la campagne d'irrigation agricole 2020

Voir support ci-joint : [2021_04-01-point2_Bilan campagne irri 2020 AREA Berry](#)

Rappel des principes de pénalités

Mme DASILVA MACHADO rappelle les éléments (*diapo 2*).

Bilan des prélèvements

Mme DASILVA MACHADO présente les bilans de volumes autorisés, consommés et les éventuels dépassements par bassin. Les dépassements ont été très nombreux sur le bassin Yèvre amont, comparativement aux années précédentes, même si cela reste des volumes globalement modestes. Les irrigants de ce sous bassin ont eu du mal à suivre les consignes contradictoires et ne savaient plus à quel volume se référer (voir point 1).

M. MARQUES demande s'il est possible d'avoir les indices de consommation sur le volume initial et celui sur le volume autorisé après restriction à l'échelle globale ? Mme DASILVA MACHADO indique que cela fait respectivement un total de 64% et 77%. Mme FALQUE précise qu'à l'échelle totale Yèvre-Auron, cela n'a pas trop de sens, mais que ces indices sont en effet généralement présentés en bilan par bassin. Ils sont principalement regardés pour comparer les années entre elles, pas pour qualifier le taux de prélèvement en tant que tel car cela est trop dépendant des conditions météo.

1.3 Évaluation du protocole de gestion volumétrique : état d'avancement de phase 1 « État des lieux »

Voir support joint : [2021-04-01_SUPPORT general et point3 et suivants ComGQ SAGE YA](#)

Mme FALQUE informe les participants de l'état d'avancement de cette étude – *diapo 7 à 10*.

Le rapport de phase 1 est attendu et une lecture croisée des éléments se fera en Comité TECHnique avant le passage en Bureau de CLE du 26 avril.

M. DELEUZE propose aux participants que le rapport leur soit transmis par mail dès que possible (semaine suivant). Ainsi ils pourront faire leurs éventuels retours pour le 26 avril aux membres du Bureau de CLE pour qu'ils puissent se prononcer en ayant l'avis des acteurs du territoire.

2 Questions diverses

2.1 Stage - CTG2Q Cher « caractérisation des prélèvements du Canal de Berry » : présentation des résultats et investigations menées en 2020

Voir support joint : [2021-04-01_SUPPORT general et point3 et suivants_ComGQ_SAGE YA](#)

– diapo 11 à 24

Mme FALQUE présente les observations faites dans le cadre de ce stage (voir diapo).

M. ROCHAIS rappelle l'histoire de cet ouvrage historique. Il précise que le SCB – Syndicat du Canal de Berry – a la compétence « gestion hydraulique » de l'ouvrage, mais pas de moyens humains ou financiers sur ce volet. Ce sont chacune des communes propriétaires des ouvrages qui les gèrent au quotidien.

Il indique que le travail fait en 2020 a vocation à être déployé sur les 180km en eau à terme. Il doit permettre au SCB de définir les secteurs sur lesquels une étanchéification est prioritaire, voir l'arrêt de la mise en eau. Il précise que depuis 3 ans, le SCB demande également à ses communes membres de monter les restrictions préfectorales d'un cran.

M. BENOIT est ravi d'entendre ce discours qui change quelque peu de ce qu'il a pu entendre antérieurement. Mme JOURDIN demande si des secteurs prioritaires sont d'ores et déjà connus ?

M. ROCHAIS indique que le stage de Juliette a permis de bien sectoriser la fuite dite « de la peupleraie » à Mehun/Yèvre mais qu'il y a d'autres secteurs problématiques plus complexes encore. Des arbitrages financiers et des choix pour agir là où c'est le plus judicieux attendent les élus du SCB.

2.2 Projet de partenariat BRGM : étude inter-SAGE Effets potentiels des retenues de substitution et de volumes hivernaux

Voir support joint : 2021-04-01_SUPPORT general et point3 et suivants_ComGQ_SAGE YA
– diapo 25

M. MOREAU demande si le BRGM a déjà réalisé ce type d'étude. Mme FALQUE précise qu'effectivement c'est tout à fait dans leurs compétences. Par exemple le BRGM a réalisé des modélisations fines servant d'outil de gestion des nappes pour des territoires en Vendée.

Les échanges portent sur l'opportunité d'une telle étude et ses échéances. M. PROFFIT et Mme BORELLO indiquent que la profession agricole a besoin d'une telle étude pour établir des projections économiques et que les résultats sont attendus à court terme.

Le calendrier prévisionnel de cette étude est sur 2 années, étant précisé que les scénarios « ressource en eau » qui y seront étudiés en année 2, seront en parallèle étudiés d'un point de vue « économique » dans le cadre de l'analyse du CT Concert'eau. L'ensemble s'inscrit dans une démarche de Projet de Territoire de Gestion de l'Eau – PTGE – qui doit être validé à horizon 2024. Ce projet est globalement constitué de 3 étapes, dont les 2 premières ont déjà été validées par le Préfet du Cher:

- État des lieux en 2019 – en commun avec CTG2Q
- Diagnostic en 2020 - en commun avec CTG2Q
- le programme d'actions, dont les choix doivent se baser sur une analyse économique et financière ; ces choix doivent être finalisés pour fin 2023. Certaines actions pourront alors s'inscrire dans le CT Concert'eau 2^{ème} période (2024-2026).

La DDT18 précise toutefois que réglementairement, le PTGE n'est pas un préalable nécessaire pour instruire un dossier de création de retenue.

L'Agence de l'Eau indique que pour sa part, son financement à des projets de retenue de substitution est, entre autre, conditionné par la mise en œuvre d'un PTGE. M. MARQUES précise que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne applique les recommandations inscrites dans [l'instruction gouvernementale de 2019](#) qui fait suite au [rapport du Préfet Bisch](#).

M. MARQUES précise qu'un PTGE a été signé en Seine Normandie et un est en cours de diagnostic sur l'Allier. Mme FALQUE indique que selon les besoins des membres de la CLE, elle pourra solliciter un retour d'expérience de ces territoires.

Les échanges portent sur le territoire de l'étude qui se concentre sur la nappe du Jurassique supérieur. Mme FALQUE précise que c'est là que ce se font la majorité des prélèvements tous usages confondus et que cette nappe est en tension. L'échelle de définition des volumes substituables et hivernaux se feront à l'unité de gestion/bassin versant ; également qu'il est difficile dans un modèle de retranscrire tous les micros fonctionnements locaux à moins de disposer de données très fines. C'est tout l'enjeu de la phase « adéquation des données aux besoins » pour que le modèle réponde bien aux questions locales posées et connaitre toutes les limites d'interprétation avant de le construire.

2.3 Point d'information - stage 2021 « améliorer la connaissance de l'impact des prélèvements sur l'hydrodynamique des nappes d'accompagnement des cours d'eau »

*Voir support joint : 2021-04-01_SUPPORT general et point3 et suivants_ComGQ_SAGE YA
– diapo 26*

Mme VIDALIE indique qu'un projet sur cette thématique est en cours à l'échelle régionale par la DREAL Centre Val de Loire et le BRGM. M. GROSSI prendra attache auprès de ces 2 partenaires.

L'ordre du jour étant épuisé M. DELEUZE remercie l'ensemble des participants pour leur présence et souhaite bon courage à tous pour le nouveau confinement annoncé.